

Inscriptions cadastrales d'Orange

Monsieur André Piganiol, Monsieur Joseph Sautel

Citer ce document / Cite this document :

Piganiol André, Sautel Joseph. Inscriptions cadastrales d'Orange. In: Gallia, tome 13, fascicule 1, 1955. pp. 5-39;

doi : <https://doi.org/10.3406/galia.1955.1422>

https://www.persee.fr/doc/galia_0016-4119_1955_num_13_1_1422

Fichier pdf généré le 24/09/2019

LES INSCRIPTIONS CADASTRALES D'ORANGE

(Vaucluse)

par MM. le Chanoine J. SAUTEL et André PIGANIOL

Les recherches qui ont amené la découverte des plans cadastraux d'Orange, ont occupé surtout les années 1949 à 1955. Elles sont l'œuvre exclusive de la Direction de la XIII^e circonscription des antiquités historiques.

Les premières découvertes ont été faites en septembre 1949, sous un immeuble de la rue de la République, acheté par une banque, la Société Marseillaise de Crédit. C'est en creusant le sous-sol pour établir des chambres fortes, à environ 3 mètres de profondeur, que les terrassiers commencèrent à trouver des fragments de sculpture et d'inscriptions. Déjà, en 1904-5, le percement de cette rue et les tranchées de fondations des maisons bâties sur son alignement avaient mis au jour de nombreux morceaux de marbre et en particulier ceux du plan parcellaire des *merides*, à hauteur de la rue Vieille-Fusterie, devenue rue Segond-Weber (fig. 1, en A).

Or, certains des nouveaux fragments découverts complétaient ce texte; il fallait donc continuer les recherches, et, grâce à une subvention de l'Etat, ainsi qu'à la compréhension de l'Entreprise Girard, nous avons pu continuer les investigations sous les fondations de l'immeuble et même sous une fosse d'aisance de l'immeuble voisin. Les résultats furent concluants : environ 2 à 3 m³ de marbres de toutes sortes, sculpture décorative, frises historiées, morceaux de statues et surtout des fragments d'inscription cadastrales, qui se rapprochaient des deux ou trois qu'avaient déjà étudiés Mommsen et Hirschfeld, sans pouvoir les expliquer.

Toutefois, la fouille devenait assez dangereuse, et il parut plus prudent d'atteindre la couche archéologique par la cour de l'immeuble voisin, appartenant à M. César Nenciarini, sous le café « Palace ». Après avoir obtenu son autorisation bienveillante et une nouvelle subvention officielle, les ouvriers ont repris le chantier au printemps 1950. Au moyen des points de repère établis l'année précédente, ils ont commencé à exhumer de nouveaux fragments de marbre à 3 m de profondeur, et, plus bas, nous nous sommes trouvés en présence d'une couche compacte de 1 m à 1,20 m d'épaisseur (fig. 1, en B, et fig. 2). Cette seconde campagne se solda par la découverte d'une douzaine de mètres cubes de marbres divers : débris de statues, blocs d'architecture monumentale, plaques décoratives, frises sculptées avec des groupes de Victoires ailées,

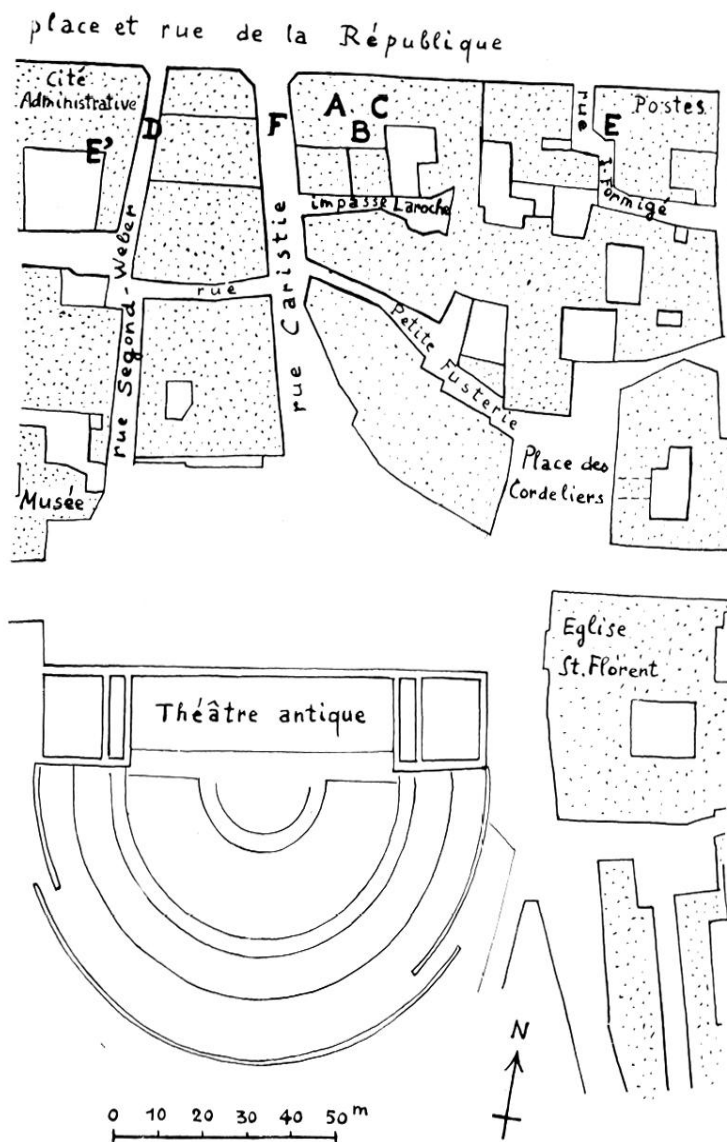


FIG. 1. — Plan de situation des fouilles de 1949 (A), 1950 (B), 1951 (C), 1952 (D), 1953 (E, E') et 1954 (F).

de Centaures, d'Amazones combattantes, de porteurs d'offrandes, etc..., et surtout 400 fragments nouveaux de plans cadastraux.

Devant une telle abondance, nous avons fait dresser dans le Musée une grande table (v. *Gallia*, VIII-1950, fig. 7, p. 137), sur laquelle fut tracé le quadrillage de la *limitatio*, d'après les méthodes suivies par les *Gromatici*, avec *kardo* et *decumanus*, d'où partait la numérotation des centuries obtenue par le croisement des *kardines* et des *decumani* secondaires. Ainsi, à mesure que les fragments étaient sortis du sol, ils venaient prendre leur place sur la table du Musée, autant que le permettaient les indications numériques qu'ils contenaient et surtout la nature du texte ou du marbre

ainsi que leur orientation, car il apparaissait de plus en plus que nous avions rencontré non seulement un seul plan cadastral, mais plusieurs documents de cette nature.

Lorsque ce « nid de marbres » fut épuisé du côté du Sud, de l'Est et de l'Ouest, il devint nécessaire de procéder à des consolidations urgentes, car nous étions sous les fondations d'un immeuble de quatre étages ou de constructions sans assises solides (fig. 1, en C). La subvention de 1951 permit de diriger les terrassiers vers le Nord, toujours sous les fondations des maisons récentes, dans lesquelles étaient même encastés de gros blocs de marbre, mais, en poursuivant les recherches, la couche archéologique apparut de nouveau avec des morceaux de statues et de draperies, des bras, des pieds, des torsos, une tête de Minerve casquée et la partie inférieure d'une statue de Vénus de belle qualité. Les fragments d'inscriptions cadastrales étaient plus rares, tout en confirmant l'hypothèse de la pluralité des cadastres; mais cette rareté fut compensée par la découverte, sur trois plaques de marbre, de la grande inscription qui rappelait la date de l'établissement d'un de ces cadastres par Vespasien au cours de la première partie de l'année 77.

Quand le dépouillement du « nid de marbres » fut achevé dans tous les sens, il devint plus facile de se rendre compte de sa nature par la stratigraphie. En effet, à un emplacement, situé entre les deux immeubles de la S.M.C. et la maison Nenciarini,



FIG. 2. — Vue de la tranchée B. *En bas* : couche de destruction avec mortier ; *au milieu* : le « nid de marbres » ; *en haut* : terres d'apport.

la couche archéologique atteignait 1 m à 1^m 20 de hauteur. Là les blocs importants d'architecture reposaient sur un sol de ruines diverses, tandis que les morceaux moins importants avaient glissé entre ces gros blocs. Puis autour de ce point central, la couche archéologique diminuait d'épaisseur et contenait des débris moins volumineux, comme s'ils avaient roulé sur les pentes de cet amoncellement.

En 1952, après avoir étudié les endroits où avaient été trouvés en 1904-1905 et surtout dans la rue Vieille-Fusterie (auj. Segond-Weber) divers fragments publiés par F. Dignonnet, nous avons remarqué que toute la largeur de la rue n'avait pas été explorée. Les fouilles, reprises au printemps (fig. 1, en D), permirent de rendre au jour une belle statue d'Empereur avec cuirasse historiée, représentant sous l'encolure à *gorgoncion* une scène de combat entre un Arimaspe et deux Griffons, puis des fragments d'autres statues d'empereurs cuirassés, dont l'étude autorise une chronologie depuis l'époque augustéenne jusqu'au Bas-Empire. La proximité de caves nous a incité à les explorer et nous y avons trouvé de nouveaux fragments d'inscriptions cadastrales et en particulier ceux qui figurent une rivière assez large enserrant une île avec deux chemins latéraux de part et d'autre : c'étaient des données toutes neuves, et un cadastre différent des précédents.

Toujours dans l'espoir de compléter cette quantité de vestiges brisés, nous avons tenté en 1953 d'autres recherches sur l'alignement des points précédents et sur des emplacements faciles à atteindre. Vers l'Est, deux tranchées dans la rue Jules-Formigé ont donné peu de résultats, et nous avons trouvé le sol vierge à 3^m 50 de profondeur (fig. 1, en E'). A l'Ouest, la cour de la Cité Administrative (ancienne Sous-Préfecture), vieil hôtel du xvii^e siècle, limitée au Nord par le Crédit Lyonnais, dont les fondations avaient livré beaucoup de fragments d'architecture, et à l'Est par la rue Segond-Weber, pouvait donner quelques espoirs (fig. 1, en E'). Il a été seulement possible de reconnaître les niveaux différents de la ville romaine et des constructions postérieures.

Il restait, sur cet alignement des découvertes précédentes, un emplacement important : la rue Caristie, qui va de la rue de la République à la place du Théâtre, et qui, de ce fait, a une circulation intense (fig. 1, en F). Grâce à la bienveillance de la Municipalité et de ses services, nous avons tenté des sondages au début de 1955. Après les précautions d'usage, comme le choix des jours propices, une tranchée a été ouverte dans la rue. A la profondeur habituelle, les blocs de marbre ont commencé à paraître : fûts de colonnes, morceaux de corniches, et aussi quelques fragments d'inscriptions cadastrales, qui ont posé de nouveaux problèmes. Malheureusement, les caves des édifices, qui bordaient la rue avant son élargissement, étaient très profondes, avec des cuves à vin dont le sol était établi sur le sol vierge au-dessous du niveau romain.

Toutefois, nous y avons relevé, comme dans les autres fouilles, des vestiges de murs romains, dont l'étude nous autorisera peut-être à retrouver le plan du grand édifice dont les ruines ont été rendues au jour et sur les parois duquel étaient placés les différents plans cadastraux ou les sculptures qui ont été exhumés depuis 1949.

Au cours de ces travaux, une aide précieuse nous a été apportée par M. Rigord, conservateur du Musée, et M. Robert Amy, architecte attaché au service des Monuments Historiques. Mme Ribaille, nouvellement nommée à la succession de M. Rigord, poursuit avec succès sa tâche.

Dans cette masse de fragments concassés, morceaux mêlés de plusieurs puzzles géants qu'il fallait d'abord isoler, deux catégories se distinguent : les cadastres proprement dits, sur lesquels le terrain se divise en rectangles, — les documents d'archives, apparentés au cadastre en ceci qu'il y est question également de l'occupation de terres publiques, mais cette fois surtout de territoires urbains (*areae*) et non plus de champs¹.

PREMIÈRE SECTION : *Les Cadastres*

En 1951 furent trouvés les fragments d'une inscription monumentale dont nous avons proposé la lecture suivante² (la fig. 3 donne un fragment) :

- 1 *Imperator caesar · Vespasianus aVG · PONTIFER MAX TRIB · POTESTATE VIII IMP · XIII PP COS VIII CENSOR*
- 2 *ad restit. loca publica · QVae dicitur Augustus milit. LEG · II · GALLICAE · DEDERAT · Possessa a privatis · PER · ALIQVOD · ANNOS*
- 3 *tabulam propONI iussit, adnotato IN · SINGulis centuriis ANNO · VECTIGALI agente curam IDIO BASSO · PROCOnsule PROVInciae.*



FIG. 3. — Un fragment de l'inscription de Vespasien.

(1) Les fragments les plus anciennement publiés se trouvent au *CH.*, XII (1888), 1244 et add. p. 824. D'autres ont été publiés en 1904, 1927, 1939, par ESPÉRANDEU, J. FORMIGÉ, G.-Ch. PICARD. Mais ils étaient demeurés intelligibles. Une bibliographie est donnée *CRAI.*, 1950, 60. Les découvertes nouvelles et une interprétation provisoire ont été portées à la connaissance de l'Académie des Inscriptions le 9 décembre 1949 (*CRAI.*, 425), -- le 10 février 1950 (*ib.*, 60), -- les 16 mars, 6 juillet, 30 octobre 1951 (*ib.*, 89, 236, 366), -- le 12 juillet 1954 (*ib.*, 302-310). Cf. A. PIGANIOL, *La pluralité des cadastres d'Orange*, dans la *Revue des droits de l'antiquité*, 1953, V, aussi *Gallia*, VIII-1950, 139-141, fig. 6-8; XI-1953, 127.

(2) *CRAI.*, 1951, 366.

Cette lecture fait mal sa part à un petit fragment I', incorporé d'abord dans un hypothétique L(*ucio*) V[*alerio*], mais qu'il vaudra mieux peut-être incorporer dans le mot *iussit* (après remaniement de la suite des mots, pour que deux tenons de support, après ONI, et entre I et V, ne soient pas trop rapprochés).

Ce texte, daté de la première moitié de 77, attribue à Vespasien l'initiative de la rédaction du cadastre, dont le soin était confié à un proconsul dont le nom complet nous est inconnu, [*Umm*] *idius Bassus* ?³. L'objet de l'entreprise était de permettre à la commune de récupérer les terres publiques que le fondateur lui avait données, mais qui avaient été usurpées apparemment durant les troubles de 68-70. Le nom du fondateur est perdu. César ou Octave? Mais le titre — nouveau pour nous — de la *legio II Gallica*, ne paraît convenir qu'à Octave, César n'ayant pas commandé de légions numérotées de I à IV au temps de la conquête.

Ce qui nous est ici révélé d'essentiel, c'est que la rédaction du cadastre a eu lieu exclusivement dans l'intérêt de la colonie, pour l'aider à récupérer ses *publica*.

Lors de la fondation d'une colonie, on rédigeait, habituellement sur bronze, deux exemplaires du cadastre, un pour la colonie, l'autre pour le *tabularium Caesaris*; ces documents portent le nom de *typus*, *forma*, *aeræ tabulae*, et étaient accompagnés de commentaires écrits. On les consultait pour savoir *quantum dati assignati sit, quantum reddit, et quantum commutati* (SICULUS FLACCUS, 155 L).

Ces différentes qualités de terres (sauf l'*ager commutatus*) figurent sur le cadastre d'Orange. Mais l'accent y est mis sur les terres qui ne sont ni assignées ni rendues (aux propriétaires indigènes), et qui ont été laissées dès l'origine comme propriété communale. L'inscription de Vespasien nous en explique clairement la raison. Le renseignement est d'autant plus précieux que Vespasien a tenté de récupérer, pour les joindre au domaine impérial, les terres des colonies qui n'avaient pas été assignées, les *subseciva*. Il a soulevé ainsi un tumulte de protestations, que Domitien calma en faisant abandon de tous les *subseciva* d'Italie. Rien de pareil à Orange, où Vespasien paraît reconnaître à la colonie la propriété des terres non assignées sans exception.

Gravée sur une architrave richement décorée, haute de 0^m,38 et longue de 4^m,73 environ (16 pieds), l'inscription de Vespasien couronnait apparemment le haut du cadastre. Mais de quel cadastre, puisqu'on verra que nous en pos-

(3) Le nom de *Valerius Bassus* était celui d'un important citoyen d'*Arausio*, dont le nom se rencontre plusieurs fois sur le cadastre. Or, avant ... *idio Basso*, nom du proconsul, il y a place pour un autre gentilice encore, qui pourrait être *Valerius*, auquel cas un lien de parenté existerait entre les deux hommes.

sédons au moins trois ? On est naturellement tenté de l'assigner au cadastre géant, que nous appelons cadastre A. Mais il est apparemment *le plus récent*, et aussi le plus négligé. Or, l'inscription semble dire que Vespasien a été le premier à ordonner l'inventaire graphique des terres communales.

Les cadastres décoraient de vastes parois. Mais de quel édifice ? Peut-être le *tabularium publicum*; la négligence de la gravure du cadastre A donne à penser que ce texte était surtout destiné à la commodité pratique. Peut-être un portique, comme le suggère la beauté de l'architrave qui porte l'inscription de Vespasien. Parmi les inscriptions étrangères au cadastre, trouvées dans le nid de marbres, on note une dédicace à Claude postérieure à 47, mais surtout plusieurs exemplaires (au moins cinq) d'une inscription dont le texte se laisse avec certitude restituer ainsi :

Valerius Bassi lib. Logicus pro IIIII vir.

Elle est gravée sur de beaux bancs de marbre profonds de 0^m,40. La longueur approximative de chaque texte est de 2^m,13 (hauteur des lettres : 0^m,66). Il faut rapprocher le texte d'Auch, récemment publié par M. Labrousse⁴ : *C. Antistius Antistiae Rufinae lib. Threptus IIIII Augustalis sedes d. s. p. d.* Ces bancs rectilignes ne peuvent venir du théâtre, mais du cirque ou d'un lieu destiné au culte impérial, qui peut-être se trouvait voisin.

§ 2. — CARACTÈRES COMMUNS AUX CADASTRES

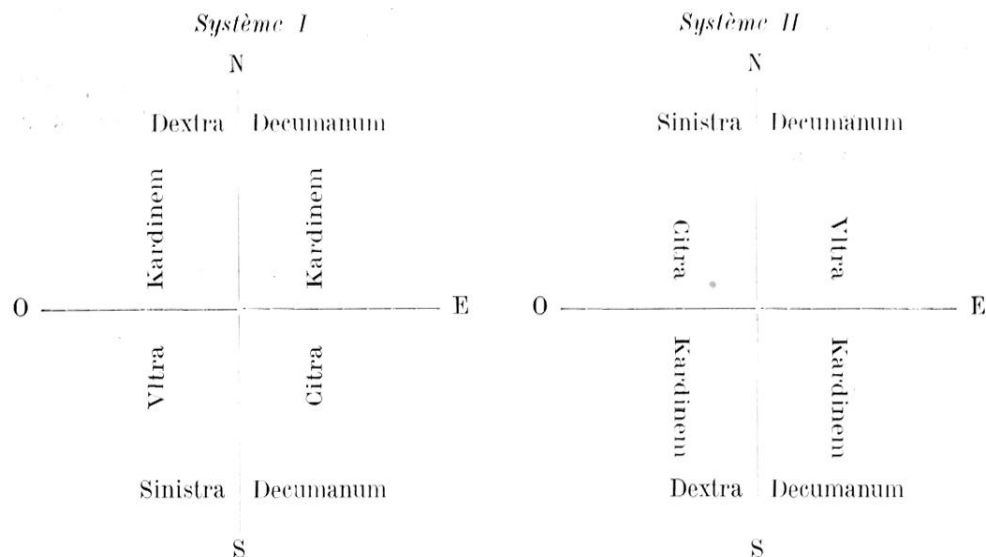
A. — Le territoire de la colonie d'Orange appartient à la catégorie de l'*ager limitatus, per centurias divisus et assignatus*. La technique de la *limitatio* est parfaitement définie dans le recueil des *Gromatici veteres*.

L'arpenteur plaçait son appareil de visée appelé *groma* à l'endroit choisi comme centre du système. En ce point se coupaient deux lignes perpendiculaires, l'une, habituellement orientée de l'Ouest à l'Est, appelée le *decumanus maximus*, l'autre, du Nord au Sud, le *kardo maximus*. Pour tracer le *decumanus maximus*, on pouvait regarder soit le soleil couchant soit le soleil levant. La première méthode est la meilleure selon les *Gromatici*, qui l'attribuent aux Etrusques : *optima ergo ac rationalis agrorum constitutio est cuius decumani ab oriente in occidentem diriguntur, kardines a meridiano in septentrionem* (FRONTIN, 31 L). Dans ce cas l'arpenteur, regardant vers l'Ouest, avait le Nord à sa droite, le Sud à sa gauche; la partie située devant lui était *ultra kardinem*, derrière lui, *cis kardinem*. Pourtant, jusqu'à présent, dans tous les exemples connus, par exemple en Afrique, c'est la méthode inverse qui avait été sui-

(4) *Bull. Soc. archéol. du Gers*, LV-1954, 347.

vie : l'arpenteur regardant le soleil levant avait le Nord à sa gauche, et c'est la région située derrière lui, à l'Ouest, qui se trouvait *cis kardinem*.

Les deux systèmes différents peuvent se schématiser ainsi :



A Orange on trouve des cadastres de l'un et de l'autre type.

Les centuries étaient alignées parallèlement à ces grands axes, et pouvaient être de dimensions différentes selon les colonies. Elles étaient habituellement des carrés de 710 m. de côté, dont la surface était de 200 jugères, environ 50 hectares. — mais parfois des rectangles dont la surface était de deux centuries. A Orange, on rencontre des centuries simples et des centuries doubles.

Les découvertes de 1955 ont présenté de curieux fragments sur lesquels sont dessinés grossièrement des modèles de grilles. L'un d'eux présente cet intérêt de nous montrer comment pouvait apparaître la limite du lotissement.

B. — A l'intérieur des rectangles du cadastre d'Orange figurent :

1. tout en haut, la numérotation en fonction du *decumanus* et du *kardo*. Habituellement une telle indication nous est transmise sur des bornes, et il en résultait pour les arpenteurs eux-mêmes des obscurités : le *decumanus maximus* devra-t-il être considéré comme le *decumanus* n° 1, ou bien ce nom ne convient-il qu'aux deux premiers *decumani* qui le bordent, l'un à droite, l'autre à gauche ? Ici aucune obscurité : c'est le premier rectangle bordant le *decumanus maximus* qui a droit au n° 1.

2. un inventaire des terres de la centurie, réparties entre des catégories, dont j'indique les sigles :

EXT EXTR EXTRIBVTA, (*ager*) *ex tributario (solo)*, « terre retirée du territoire tributaire et assignée aux vétérans ». Le *tributarium solum* n'était pas cadastré, mais défini en bloc, *per universitatem*. La terre donnée aux vétérans jouissait de l'immu-

nité du tribut : cela est conforme au texte de l'édit publié par le triumvir Octave en 40-37, à la veille même de la fondation d'Orange. De cette immunité il ne faut pas conclure à l'attribution du droit italique.

TRI TRIC TRICAS R REDDITI CVLTI. INCVLTI, *Tricastinis redditi (agri) culti, inculti*. La restitution *Tricastinis* proposée dès 1950 a été confirmée par la découverte postérieure de la forme TRICAS. La *pertica* de la colonie d'Orange a donc été constituée, en partie du moins, aux dépens du territoire du peuple tributaire des Tricastins, qui était un élément de la confédération des *Cavares*.

REL COL. *reliqua coloniae*, différence entre la surface totale de la centurie et celle des terres assignées ou rendues. Catégorie désignée aussi par le terme de PVBLICA, ou bien encore par RP, apparemment *reliqua publica* (plutôt que *rei publicae*).

SVBS(*eciva*), coupons de terre qui se trouvaient soit à l'intérieur du lotissement, soit à la périphérie, entre la limite des terres assignées et celle de la *pertica*. Cette catégorie diffère de la précédente, en ce que normalement la centuriation n'y a pas été poursuivie. Certains *subseciva* s'appellent N, NOVA, et sont ceux dont la mise en valeur a été la plus tardive. Nous avons observé plus haut qu'il ne paraît pas qu'à Orange l'empereur ait élevé des revendications sur les *subseciva*; il semble pourtant qu'en droit strict il l'aurait pu.

La catégorie des *reliqua coloniae* et des *subseciva*, qui est celle en vue de laquelle le cadastre a été rédigé, est la seule pour laquelle nous soient fournis des renseignements détaillés :

P · A · ... PR · A · ... PRAEST · AERA ... *praest(ant) asses* ou *aera*, suivi d'un chiffre. Cela signifie que les terres publiques paient tant d'as au jugère. Le terme de *aera* pour désigner des as est exceptionnel; c'est peut-être une abréviation de l'expression *asses aeris*, qu'on croit lire sur une inscription d'Orange (*infra*) et qui se retrouve peut-être sur une tablette d'Herculanum.

Vient ensuite le signe du denier, rarissime sous la forme normale X , presque toujours sous la forme X que l'on connaissait déjà sur la loi de Vipasca et que M. Marelchal me signale parmi les graffites de la *casa del Sole* à Ostie (III^e s. p. C.). Ce signe est suivi de la somme due pour toute la surface des *publica* de la centurie. On a donc multiplié le nombre des jugères par le chiffre de la rente; on a divisé ensuite le total d'as ainsi obtenu par 16 pour aboutir à une conversion en deniers.

EMIT, SOL(*vit*), précèdent enfin le nom du preneur. *Emit* ne se trouve que sur un seul cadastre, celui des centuries doubles.

Il s'agit donc de redevances dues à la commune par l'*ager vectigalis*. Hygin explique fort clairement (Thulin, 79) qu'on centuriait, lors de l'assignation, plus de terre qu'il n'en fallait pour les vétérans : *qui superfuerant agri, vectigalibus subjecti sunt*. Le terme *emit* est ici synonyme de *conducit*. Hygin (L. 116) écrit : *mancipibus ementibus id est conducentibus*. Une grande inscription des archives d'Orange fait connaître une adjudication de terres (sans doute urbaines) *in perpetuum*. Souvent les terres communales ne sont louées que pour cinq ans, mais la location perpétuelle est attestée comme fréquente par GAUCUS, *Inst.*, III, 145 : *Si qua res in perpetuum locata sit, quod erent in praediis municipum quae ea lege locantur, ut quam diu vectigal*

praestetur, neque ipsi conductori neque heredi eius auferatur. Nous aurons tout à l'heure la preuve que c'est la règle qui s'applique à l'*ager vectigalis* d'Orange, puisque nous trouverons sur les inscriptions l'indication de mineurs (*pupilli*) ou d'héritiers (*heredes*).

C. — La surface des terres est calculée en jugères, la fraction du jugère étant l'once indiquée par —, par exception la demie-once.

Les sommes dues sont calculées en deniers; les fractions de deniers sont obtenues par une addition de fractions, 1/2 (S), — 1/10 ou *libella* (—), — 1/20 ou *singula* (L), — 1/40 ou *teruncius* (T). Ce mode de calcul n'était attesté jusqu'à présent que pour les fractions du sesterce. Il peut rester un supplément d'un as ou d'une fraction d'as.

Nous aurons souvent à recourir au tableau suivant :

| | | | | | | | | | | | |
|------|---|---|----------------|---|----|------|---|---|----------------|---|----|
| 1 as | . | . | . | . | AI | 9 as | S | . | . | | AI |
| 2 » | | — | | | T | 10 » | S | — | | | T |
| 3 » | | — | | | T | 11 » | S | — | | | T |
| 4 » | | = | ℓ ² | | | 12 » | S | = | ℓ ² | | |
| 5 » | | = | ℓ ² | | AI | 13 » | S | = | ℓ ² | | AI |
| 6 » | | ≡ | ℓ ² | T | | 14 » | S | ≡ | ℓ ² | T | |
| 7 » | | ≡ | ℓ ² | T | AI | 15 » | S | ≡ | ℓ ² | T | AI |
| 8 » | S | | | | | 16 » | | | | | ✕ |

D. — C'est ici qu'il convient de présenter un fragment exceptionnel, gravé sur les deux faces, d'une écriture grossière.

Hauteur 0^m,12; largeur 0^m,19.

Hauteur des lettres, de 0^m,005 à 0^m,011. L'R de la face A mesure 0^m,02.

Face A :

| | | | | | | |
|---|-----------|-------|-----|------|----------|--------|
| | DD | I | VK | III | | 1 |
| | MILITIBVS | | | EXTR | | |
| | IVGERA | | | C | | |
| | RELIQ | COLON | | C | R | |
| | ///// | TF | VII | DV | | 5 |
| ? | a | SS | ES | / | AERIS | XXVIII |

La lecture des 2 dernières lignes demeure douteuse. Mais la ligne 1 est seule à donner le mot *militibus*, identifiant ainsi les terres *ex tributario* aux lots des vétérans. Moitié de la centurie est assignée, moitié demeure à la colonie (*reliqua coloniae*). Les deux dernières lignes indiquaient le prix auquel ces dernières terres étaient louées. La centurie de droite n'est pas séparée par un trait. Il faut suppléer *R(eliqua) C(oloniae)* ou plutôt *R(eliqua) P(ublica)*, formule qui ne se rencontre que dans des textes que nous avons joints au cadastre B.

Face B :

DD I VK V
EXTR IVG

Le texte est demeuré incomplet. Une centurie DD I VK V figure parmi les fragments du cadastre A, avec sa description complète.

Ces textes sont apparemment des brouillons. Malgré la négligence de la gravure, ils sont parmi les plus anciens de notre collection. La formule R[P], qui est exceptionnelle, les ferait considérer comme contemporains du cadastre B, étudié plus loin. Pourtant la largeur des centuries (0^m,12) correspond plutôt au cadastre A.

§ 3. — LE CADASTRE A

Le schéma ci-joint (fig. 4) montre les principales lignes de sa structure.

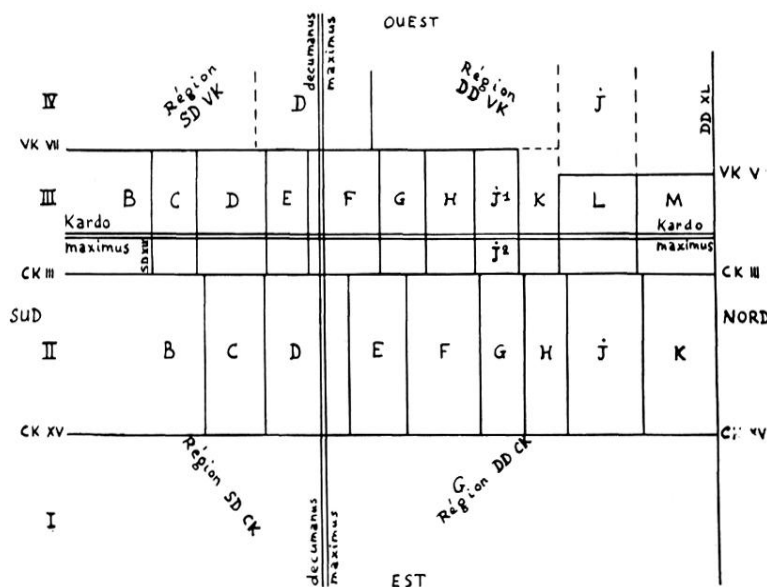


FIG. 4 — Schéma des quatre assises connues (I à IV) du cadastre A.

Il était gravé sur des plaques de marbre, ou plus exactement de cipolin, garnissant un grand mur. Ces plaques étaient disposées en assises, dont 4 sont nettement reconnaissables, numérotées de I à IV, de bas en haut. Nous ne possédons pas la limite inférieure. Une assise peut s'être trouvée au-dessous de l'assise I. Les assises II et III sont hautes ensemble de 10 pieds, 2^m,95 (approximativement 6 + 4 pieds). Nous ne connaissons pas la hauteur de l'assise IV, mais, comme elle nous conduit à la limite du cadastre, on peut conjecturer qu'elle ne devait guère dépasser la hauteur de 2 pieds. Quant à la largeur, nous possédons sans doute la limite de droite avec les centuries DD XL. Mais nous ne pouvons fixer avec certitude la limite de gauche,

qui atteignait en tout cas au moins SD XIX, dans l'angle inférieur droit de la plaque III B.

M. l'architecte Amy a minutieusement étudié la structure de ce revêtement. Son rapport sera publié dans l'étude d'ensemble. Les plaques sont jointes entre elles par des goujons, dont la trace est souvent encore visible. Elles sont fixées au mur par un enduit, parfois de couleur rose. Ces plaques sont d'épaisseur inégales, et une même plaque n'a pas toujours la même épaisseur du haut en bas. Elles ont été débitées par la scie dans des blocs dont les parois extérieures étaient soit brutes soit layées. Tantôt le revers de nos plaques est une surface sciée, assez lisse, tantôt une surface brute ou layée, à la grande ou à la petite laie. Ces particularités permettent d'individualiser chaque plaque et ont guidé le travail de reconstruction.

Nous ne pouvons dire exactement quelle était la surface du mur recouverte par l'inscription, puisqu'une seule limite, celle de droite, paraît assurée. Disons seulement qu'elle mesurait plus de 5^m,50 de haut (6^m,50 selon M. Amy, qui ajoute 2 pieds pour le socle, et compte l'assise supérieure à 4 pieds), plus de 7 mètres de large.

Le cadastre appartenait au type I tel qu'il a été défini plus haut. Seulement le *kardo*, au lieu d'être vertical, est figuré horizontal. On comprend aisément qu'il était impossible de faire autrement, en raison de l'énorme extension du territoire dans la direction Nord-Sud : le haut du cadastre eût été illisible. Le *decumanus* est donc vertical. *Decumanus* et *kardo* sont figurés chacun par deux lignes parallèles.

Les centuries sont figurées par des rectangles. Mais il s'agit en réalité de centuries carrées de 710 m de côté. La dimension moyenne de ces rectangles est de 14 cm de haut et 12 de large. M. Amy observe que 710 m à l'échelle de 1 : 5 000 donnent 0^m,142 et conclut : « L'intention est de reproduire une carte du pays à l'échelle de 1 : 5 000 pour les distances d'Est à Ouest ». Mais, en raison sans doute de l'espace insuffisant dont on disposait, on a comprimé les centuries dans le sens Nord-Sud pour ne leur laisser que les 6/7 de leur largeur normale.

La plus grande longueur du cadastre, du Nord au Sud, d'après les fragments conservés, était de :

$$40 \text{ cent. DD} + 19 \text{ cent. SD} = 42 \text{ km}$$

et la plus grande largeur de l'Ouest à l'Est :

$$9 \text{ cent. VK} + 18 \text{ cent. CK} = 19 \text{ km.}$$

Mais ces chiffres sont trompeurs. La partie sud du cadastre est tout entière à l'Est du *kardo* (CK), les centuries VK et même les centuries occidentales CK n'existaient pas. D'autre part, il est certain que le cadastre s'étendait à l'Est au delà de CK XVIII, et au Sud au delà de SD XIX.

Il est important d'établir une correspondance entre la cadastration antique et la carte moderne. Nous l'avons tenté dès 1950, en proposant — à titre

d'hypothèse de travail — d'admettre que la rivière indiquée au cadastre et dont le cours était de l'Est à l'Ouest pouvait correspondre au Lez, et que le *kardo* pouvait coïncider avec la « voie d'Agrippa », dans le tronçon rectiligne, orienté du Nord au Sud, qui s'observe entre Uchaux et Orange. Mais la découverte de fragments nouveaux apportant de nouvelles routes et rivières, a contraint à abandonner cette interprétation. M. R. Amy a proposé de considérer la rivière orientée Ouest-Est comme la Berre, et d'identifier le *kardo* avec une autre portion de la voie d'Agrippa, celle qui se trouve au Sud de Montélimar. Les conséquences sont imprévues et graves : tout le cadastre A se trouve déporté vers le Nord, il n'atteint plus Orange, mais il atteint presque Montélimar. Le point où fut placée la *groma*, au centre du dispositif, doit être cherché dans la plaine marécageuse située au Nord-Ouest de Bollène, à proximité du lieu dit *le Mas*. Le *decumanus* coupe donc la tortueuse vallée du Lez par Suze-la-Rousse et le Bouchet. C'est à cette solution audacieuse que nous nous rallierons.

Assise I.

Inventaire 2330. — Plaque épaisse de 0^m,03, revers layé à la laie dentelée moyenne. (Fig. 5).

Hauteur : 0^m,18. Largeur : 0^m,15. Hauteur des lettres : 0^m,01. Ligatures à la dernière ligne. *Kardo* et *decumanus* soulignés à la peinture rouge. La ligne de séparation verticale, gravée après les lettres, est discontinue. Les deux traits ondulés parallèles indiquent une rivière orientée du Nord au Sud, parallèlement au *decumanus*.

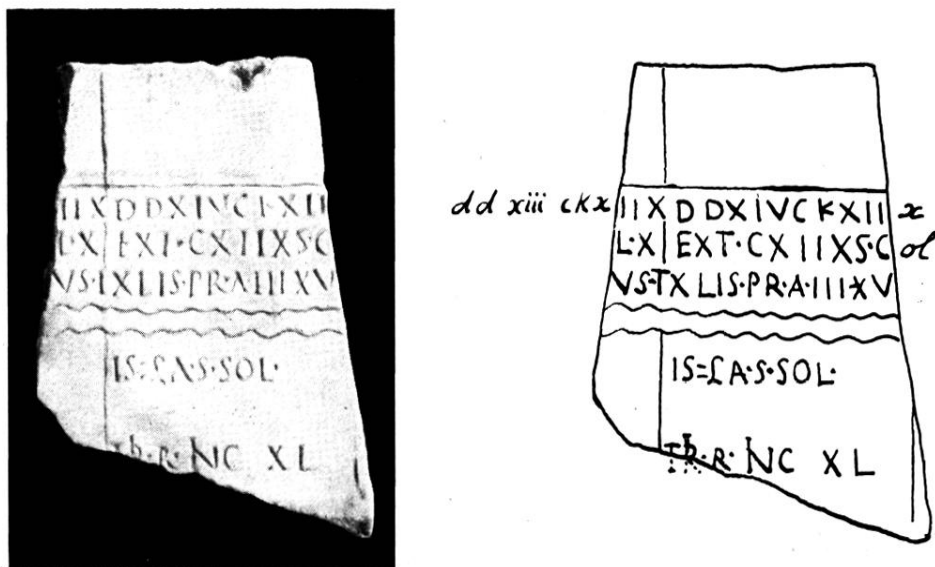


FIG. 5. — Cadastre A. Plaque I ; Inventaire 2330.

CENTURIE DD XIII CK XIIX. — La restitution XIIX est assurée par comparaison avec la centurie voisine. — On lit à la dernière ligne VS-T = 5 deniers 10 as = 90 as. Si le tarif était de 3 as au jugère comme dans la centurie voisine, la colonie possédait donc 30 jugères. Les compléments suivants sont vraisemblables :

ext(ributario) CLXX, *col(oniae)* XXX, *p(raestant) a(sses)* III, X VS-T.

CENTURIE DD XIV CK XVIII. — Sont assignés (*ex tributario*) 118 jugères 1/2. La colonie garde 41 jugères 1/2 qui, au tarif de 3 as par jugère, rapportent 7 deniers 12 as 1/2. L'adjudicataire n'est pas indiqué. Restent 40 jugères incultes, rendus aux Tricastins : *Tri(castinis) r(edditi) inc(ulti)* XL.

Si nous transportons ces centuries sur la carte, nous voyons qu'elles correspondent à la vallée du Lez en aval de Colonzelle. La centurie la plus septentrionale, DD XIV, est sauvage et vide. Plus riche est DD XIII, qu'une circulation traverse. On est pourtant surpris de trouver dans les deux centuries tant de jugères assignés, peut-être à cause de prairies ou de bois.

Ce fragment est le seul qu'on puisse attribuer avec certitude à l'assise I. Il faut peut-être y laisser le n° *Inv.* 1719, qui est le texte publié par M. Gilbert-Ch. Picard. Il ne reste que la référence SD ... K XXII. La restitution CK serait nécessaire, si le fragment appartenait au cadastre A, et dans ce cas, nous aurions le morceau qui se placerait le plus bas. Mais il peut appartenir à un autre cadastre.

Assise II.

Plaque C. — Ici se place la plaque conservée au Musée de St-Germain (*CIL*, XII, 1244), dont la lecture est donnée dans les *Comptes Rendus*, 1950, 66. Cette lecture doit être améliorée sur plusieurs points :

1) Le texte doit être corrigé, ce qui est exceptionnel, le graveur ayant commis deux erreurs; il faut lire à la l. 2 *extr.* CII au lieu de XII, et à la l. 3 SOL au lieu de COL. On retrouve ainsi les 200 jugères, 102 assignés + 98 laissés à la colonie.

2) Le sigle *n* dont la signification était alors douteuse doit être développé en *n(ova)*. Ce sont de très mauvaises terres louées au tarif infime de 2 as au jugère.

3) Les deux lignes parallèles qui traversent la centurie ne figurent pas un canal, mais bien la voie d'Agrippa dans la traversée du massif d'Uchaux, aussitôt au Sud des Farjons. Le tracé antique de la route est encore aujourd'hui reconnaissable à l'Est du tracé actuel. La centurie SD X CK X, qui appartient tout entière à la colonie, correspond au Bois de la Montagne. La présence d'une nappe d'eau, signalée en SD XI CK X, suppose peut-être l'existence d'un marécage aujourd'hui asséché.

Plaque D, Inv. 1737 (3 fragments réunis). — Plaque épaisse de 0^m,03 environ, à revers lisse. Finale à gauche. (Fig. 6, plus loin. La photo ne donne pas un fragment rajusté depuis).

Hauteur 0^m,32. Largeur 0^m,215. Hauteur des lettres 0^m,008 à 0^m,015. Les lignes de séparation des centuries sont tracées avec maladresse.

| | | |
|------------------|---|--|
| finale de plaque | | <i>sd v ck iv</i> |
| | | XVIII S <i>nov. a. ii. xii</i> = <i>ℓ</i> AI. SOL <i>pup. ma</i> CCI |
| | S — <i>ℓ</i> | SD VI CK V EXTRIB X COL CXC PRAEST XX A IIII X <i>v</i> ET. VS. NOVA. A <i>iv x I</i> = <i>ℓ</i> T. ET CLX IV S. NOV. A. II X XX SAI. SOL. PVP. MA CCI. GRATVS. ET. MATERNVS |
| | SD VI. CKVI PVB <i>cc</i> PR XX A IIII X V <i>et xlviij n OV. A II X VI</i> <i>et cxxii...</i> | SD V CK <i>vi</i> PVBLICA <i>cc</i> PR A VIII. Xc <i>soL. LVCRETIVS</i> IST |

CENTURIE SD V CK IV. — Les indications conservées se réfèrent sans doute à 18 jugères 1/2 dits *nova*, payant, au tarif de 2 as au jugère, la rente de 2 deniers et 5 as. Seule la mention des 5 as est préservée.

CENTURIE SD VI CK V. — Assignés, 10 jugères. Colonie, 190 jugères, qui supportent (*praestant*) des tarifs inégaux :

| | |
|----------------------------|--------------------|
| 20 jugères à 4 as | soit 5 deniers |
| 5 1/2 <i>nova</i> à 4 as | soit 1 den. 6 as |
| 164 1/2 <i>nova</i> à 2 as | soit 20 den. 9 as. |

Les détenteurs sont deux mineurs (*pupilli*), *Maccius Gratus* et *Maccius Maternus*, qui figurent aussi ailleurs. Le gentilice *Maccius* (celui de Plaute) se retrouve en Narbonaise d'Antibes à Nîmes et devait être celui de vétérans originaires de l'Italie centrale. Les *Maccii* peuvent avoir hérité de cette jouissance; ils ne pourraient en tout cas l'avoir acquise *sine tutore auctore*. Il suffira ici de rappeler, pour la mention épigraphique de *pupilli*, ILS, 4883 : *pupillor(um) Moicorum liberta*

CENTURIE SD V CK V. — Assignés, 30 jugères. Colonie, 170 jugères, supportant des tarifs inégaux :

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| 20 jugères à 4 as | soit 18 deniers 2 as |
| 150 jugères <i>nova</i> à 2 as | soit 5 deniers |

—————

Total : 170 jugères 23 deniers 2 as

Les restitutions semblent certaines.

CENTURIE SD VI CK VI. — A la l. 1, la mention *pub(lica)* se réfère aux 200 jugères de la colonie toute la centurie étant terre publique.

20 jugères paient 4 as au jugère soit 5 deniers

48 « *nova* 2 as au jugère soit 6 deniers

Restent 132 dont nous ne savons rien.

CENTURIE SD V CK VI. — Les 200 jugères sont terres publiques (*publica*), bonnes terres supportant le tarif de 8 as, payant au total 100 deniers. L'adjudicataire est *Lucretius*, vieux nom d'Italie centrale comme *Maccius*.

Plaques D, E et F. — Ces plaques correspondent sur le terrain à la région comprise entre le Lez et la Berre. C'est à cette hauteur qu'apparaît — dans l'état actuel du cadastre — le nom des *Tricastini*, et, plus précisément, un peu au Nord de Suze-la-Rousse. Dans ce massif pauvre, une grande partie des terres, généralement indiquées comme incultes, sont rendues aux Tricastins. Tel est par exemple le cas de la plupart des terres avoisinant l'étang de St-Louis.

Pourtant des colons romains s'y sont aussi installés, puisqu'on note 158 jugères *extr(ibutario)* en DD VI CK VIII, un peu au Sud de St. Restitut, — 100 jugères 1/2 *extr* en DD VI CK XIV, au Sud-Est du marais de St. Louis, où passait sans doute un chemin, — 200 jugères *extr* en DD VII CK X, au Nord-Est de St. Restitut, etc.



FIG. 6. — Cadastre A. Plaque II D, *Inventaire* 1737.

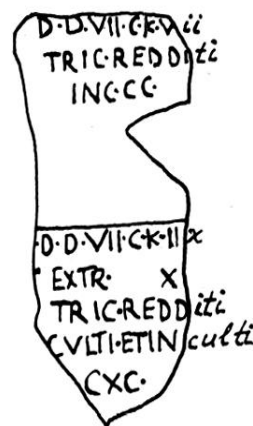
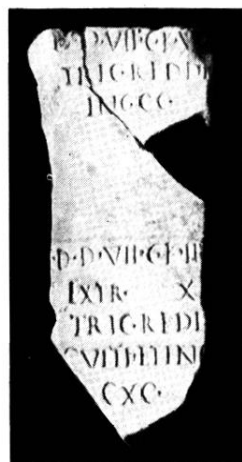


FIG. 7. — Cadastre A. Plaque II E, *Inventaire* 1733.

Voici un fragment qui rend bien l'aspect monotone des nombreux textes de cette région :

Inv. 1733 (2 fragments réunis). — Plaque épaisse de 0^m,025 au revers lisse. (Fig. 7). Hauteur 0^m,26. Largeur 0^m,13. Hauteur des lettres 0^m,012.

Il s'agit cette fois de la région au Nord-Ouest de St. Restitut. Toutes les terres de la centurie DD VII, CK VII sont incultes et rendues aux Tricastins. Dans la centurie DD CK VIII, 10 jugères seulement sont assignés, mais il y a des terres cultivées parmi celles qui sont rendues aux Tricastins.

Nous avons ainsi les éléments pour esquisser une carte de l'occupation antique de cette région. Un fragment perdu, publié au *CIL.*, XII, 1244, nous montre une région très colonisée vers la vallée des Echaravelles à proximité de la route unissant St. Paul-Trois-Châteaux à La Garde-Adhémar. Entièrement inculte et rendue aux Tricastins est la région à l'Est de Clansaye.

Plaques G et H. — Ce sont deux plaques étroites, vers la limite desquelles

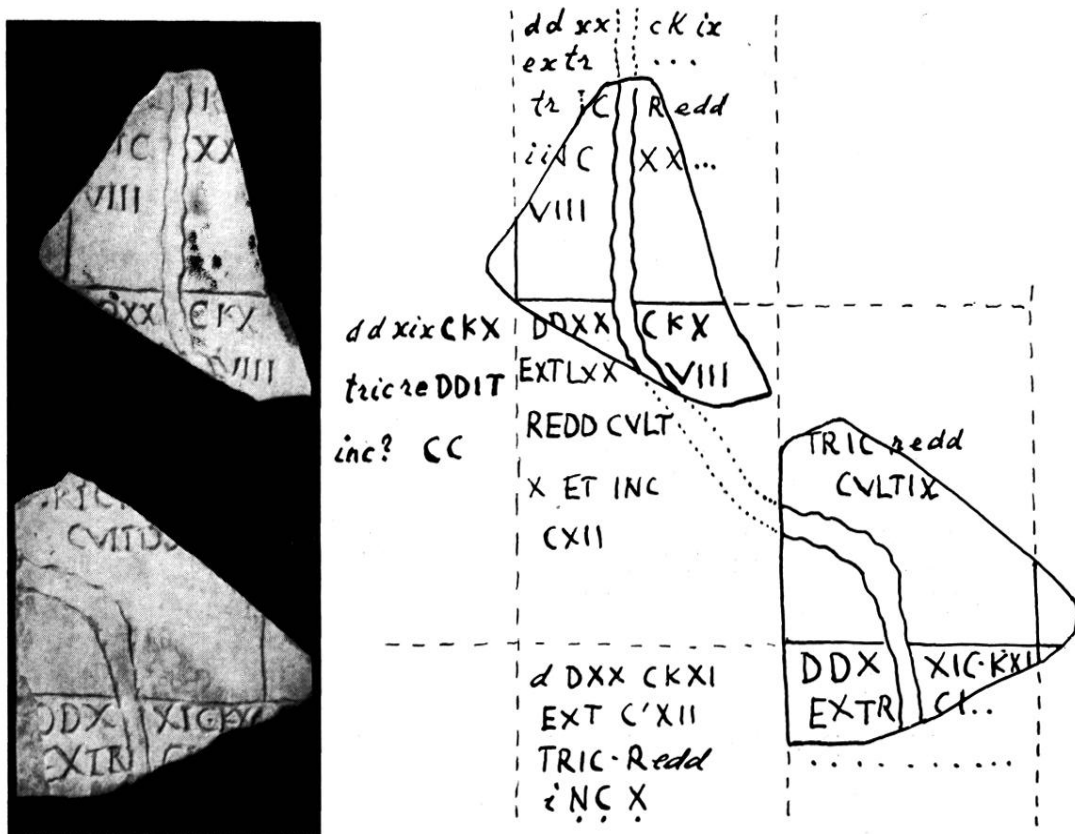


FIG. 8. — Cadastre A. Plaques H G, H.

plusieurs fragments indiquent le passage de la Berre. Voici la Berre au Sud-Est de Valaurie, avec deux photos partielles, fig. 8.

Inv. 2323, 2324, 2416, 2419. — Plaque épaisse de 0^m,03, revers large à la grosse laie dentelée. (Fig. 8).

Hauteur 0^m,29. Largeur 0^m,28. Hauteur des lettres 0^m,008 à 0^m,009. La rivière est indiquée par deux traits légèrement ondulés.

Nous ne connaissons avec certitude la répartition des terres que pour la centurie DD XX CKX, dans la vallée même: assignés, 78 jugères, rendus aux Tricastins, 10 jugères cultivés, 112 incultes.

On notera que la surface de la rivière n'est pas estimée.

La proportion des terres assignées est plus forte dans les centuries et d'aval (en haut) et d'amont (en bas) qu'en DD XX CK X.

Plaques J et K. — Correspondent à la région montagneuse entre la Berre et le Jabron. Le plus grand fragment, à l'Ouest de Montjoyer, nous fait connaître une région où presque tout est rendu aux Tricastins, et les terres rendues sont presque toutes incultes.

Voici un fragment qui est à la limite de la *pertica*, au Nord :

Inv. 2307 et 2493. — Plaque épaisse de 0^m,015 à revers lisse. Hauteur 0^m16. Largeur 0^m,19.

La centurie conservée est d'une étroitesse anormale qui s'explique par le voisinage de la bordure. La ligne verticale ne se poursuit pas vers le haut.

| | |
|-------------|-----------------|
| dd x XXIX | DD XX xx ck xiv |
| C · K · XIV | EXTR |
| EXTR · CC | |

Nous sommes un peu au Sud du Jabron, à l'Ouest de la chapelle St. Bonnet, à laquelle conduit un chemin de terre qui se conforme à la centuriation antique. Il est remarquable de trouver à cette limite une occupation romaine si dense.

Un autre fragment, *inv. 2343*, en DD XXXX CK IX, donne la bordure extrême et un tronçon d'une rivière qui doit être le Jabron.

Assise III.

Plaque B. — De cette plaque il ne reste que l'angle inférieur droit.

Inv. 2291. — Plaque épaisse de 0^m,023, à revers lisse. Joint à droite et en bas. (Fig. 9).

Hauteur 0^m,176. Largeur 0^m,15. Hauteur des lettres 0^m01 à 0^m,009.

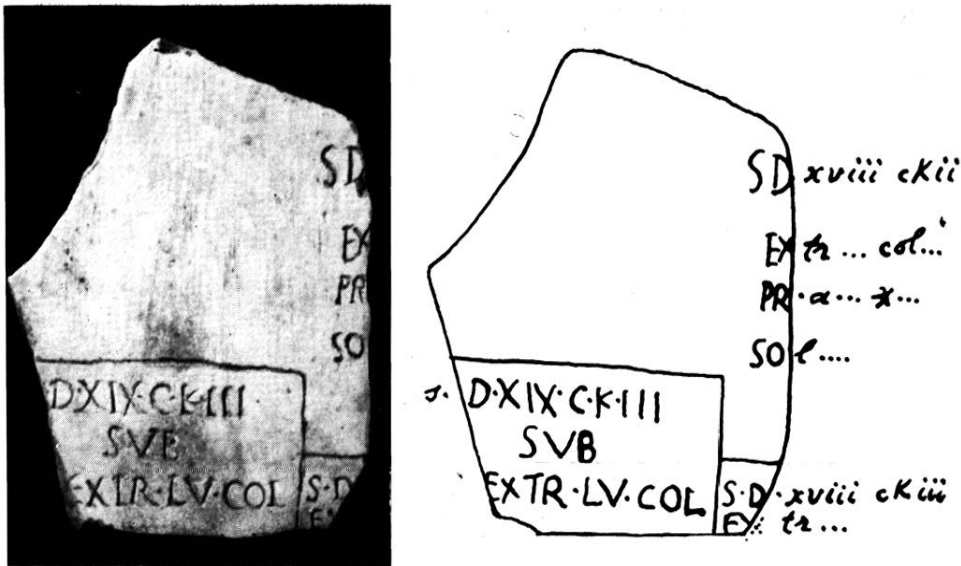


FIG. 9. — Cadastre A. Plaque III B, *Inventaire* 2291.

La centuriation normale de la *pertica* s'arrêtait avec la centurie SD XVIII CK III. Mais l'occupation a débordé. La centurie SD XIX CK III porte le nom de *sub(seciva)*, la centurie SD XVIII CK II avait sans doute droit au même nom. Nous voyons que des terres ont été assignées même sur les *subseciva* sans nul doute après la fondation officielle.

Sur la carte le fragment se place à l'Ouest de Piolenc, dans la région du Grand Liman, tout près du Rhône. A cause de la courbe du Rhône vers l'Est, le *kardo* lui-même est tombé dans le fleuve à la hauteur de Mornas, et la région VK du cadastre a disparu nécessairement du plan.

Nous ne pouvons poursuivre pour l'assise III l'analyse donnée pour l'assise II et qui prendra place dans notre publication d'ensemble. Insistons seulement sur quelques morceaux remarquables à divers titres :

Inv. 2287. — Fait partie de la *plaque III E*, épaisse de 0^m,026, à revers lisse. Hauteur 0^m,08. Largeur 0^m,011. Joint à gauche. Hauteur des lettres 0^m,008 à 0^m,011. (Fig. 10).

196 jugères sont assignés, 4 restent à la colonie. Elle les loue au taux extraordinaire de 80 as (5 deniers) le jugère, et perçoit une rente annuelle de 20 deniers. Malheureusement le nom de l'adjudicataire a disparu.

Or, cette centurie a disparu du paysage actuel, engloutie dans le canal de Montdragon. Elle est toute proche de la chapelle de N.-D. des Plans, dont il serait important de scruter l'origine. Les centuries voisines, SD V VK II, SD V

K I sont aussi presque entièrement assignées; mais les terres de la colonie ne paient que 6 et 8 as au jugère.

De la plaque G il ne reste apparemment rien.

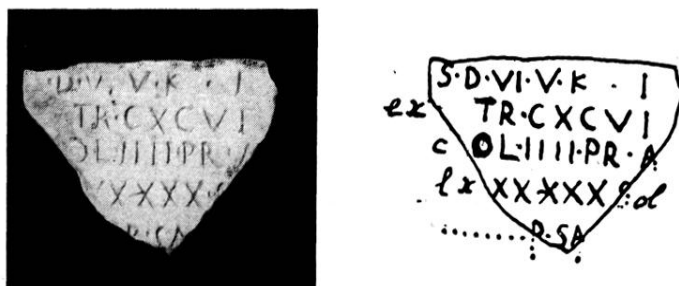


FIG. 10. — Cadastre A. Plaque III E, Inventaire 2287.

Voici l'aspect des plaques H et J qui sont très garnies. La plaque H correspond à la région de Pierrelatte, où les assignations sont très importantes. Pourtant la colonie possède encore des terres qu'elle loue à *Attius Martialis*, *Licinius Afer*, *Sex. Careius*, *Antonius Victor*, etc. Les Tricastins ne se retrouvent qu'à l'Est, sur la bordure du massif montagneux, dont on leur rend les terres incultes. (Fig. 11).

Deux tronçons d'une route sont soulignés sur la photo. C'est la voie d'Agrippa d'abord au Nord-Ouest de St Paul-Trois-Châteaux, puis au Logis de Berre où elle franchit la Berre. Nous avons en 1950 pris cette rivière pour le Lez, les découvertes postérieures ont prouvé que cette identification ne pouvait être maintenue. La carte du cadastre, malgré sa sécheresse, rend bien l'aspect du paysage au Logis de Berre. On voit que la route, après avoir franchi la rivière, s'arrête brusquement. Pourquoi ? Si on se place sur le pont, on voit que précisément au point d'arrêt la route vient buter contre un massif montagneux. Ici se séparent les tracés antique et moderne. La route moderne longe le pied des hauteurs pour gagner Donzère. La route ancienne s'engageait dans le massif en direction de Montélimar: ce travail est ancien, car, à 8 km. au Sud de Montélimar, une borne milliaire (*CIL.*, XII, 5554) nous apprend que Tibère, en 31/32, a restauré la route, *refecit et restituit*. Le dessinateur a donc laissé sa tâche inachevée à partir du moment où la route cessait d'être rectiligne. Faut-il rappeler qu'une borne au Logis de Berre porte le nom de Constantin, antérieurement au meurtre de son beau-père ?

Il est utile d'indiquer encore un passage du texte de deux centuries :

Inv. 2300. — Centurie DD XII CK II.

EX TRIBVTA cc.

Inv. 2314. — Centurie DD XXX (?) CK III.

TRICAST REDDIT INC.



Fig. 11. — Cadastre A. Plaques III H et J, aspect général.

Ainsi se trouve justifiée l'interprétation des sigles EXT et TRIC.

Parmi les traits de géographie, on note en DD XXVIII VK IV-VI, de grandes boucles de rivière qui paraissent correspondre au cours supérieur de la Berre, entre le Logis de Berre et le Rhône, avant la rectification du lit.

Plaque M. — De cette plaque, qui termine à droite l'assise III du cadastre, nous citerons seulement un morceau, composé actuellement de 6 fragments, où paraît être représenté le Roubion peu avant son confluent avec le Rhône. La photo ne correspond qu'à un seul fragment. (Fig. 12, plus loin).

Inv. 1748, 1758, 2519, 2520, 2521, 2288. — Plaque épaisse de 0^m,024, revers large à la grosse laie dentelée. Un joint est en haut.

Hauteur 0^m,19. Largeur 0^m,08. Hauteur des lettres 0^m,007 à 0^m,012.

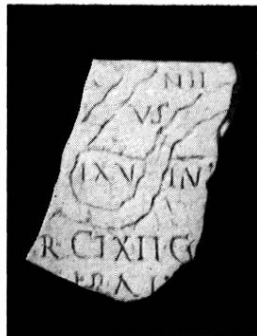


FIG. 12. — Cadastre A.
Plaque III M, frag-
ment (se place en haut
à droite dans la trans-
cription ci-contre).

| | |
|---------------------------|------------------------------|
| MANIL·SILAN ^{us} | ·SOL·MA·NIL SILAN VS |
| DD XXXIIX VK IV | DD XXXIIX V K IV |
| EXTR·CLXX vi | extr R·CLXII·COL. |
| COL·XX IIII | II PR·A·I // // |
| PR·A·VIII XXII | X-TA·I·Sol |
| SOL·MANILIVS SILANVS | MANILIVS SILAN ^{us} |

CENTURIE DD XXXIIX VK IV. — Assignés 176 jugères (chiffre restitué en tenant compte de ce qui reste à la colonie). Colonie 24 jugères, taxés 8 as au jugère (*praes-tant acra VIII*), 12 deniers en tout, que paie *Manilius Silanus*.

CENTURIE DD XXXIX VK IV. — Assignés 162 jugères. La colonie ne doit pas posséder $200 - 162 = 38$ jugères. Car la rente totale ne s'élève qu'à 3 as. Probablement une partie était déduite comme occupée par l'eau. Ou plutôt encore le graveur aura oublié le chiffre des deniers.

Assise IV.

De cette assise il reste très peu. D'ailleurs dans toute la moitié gauche, occupée par le Rhône ou le pays de la rive droite, rien ne devait être gravé. Dans la moitié droite, qui atteint le Rhône, le mot de *subseciva* ou *subseciva nova* est répété à maintes reprises.

Plaque D. — D'un vaste ensemble recomposé de 15 fragments, nous ne donnons qu'une photo partielle (fig. 13) et la description de 3 centuries.

Inv. 2290 et 2527^a. — Plaque épaisse de 0^m,028, revers large, à la laie moyenne dentelée. Hauteur des lettres 0^m,007 à 0^m,015. Centuries de forme presque carrée. (Fig. 13).

CENTURIE SD V VK VII. — Les 5 jugères qui manquent doivent correspondre au fleuve.

CENTURIE SD IV VK VII. — Assignés 97 jugères. Appartiennent à la colonie 103 jugères. Sur ce nombre (*inde*) il faut distinguer :

| | |
|--------|---|
| 12 1/2 | remis en eau |
| 62 | paient 17 as par jugère soit 65 deniers 14 as |
| 28 1/2 | paient 4 as par jugère soit 7 deniers 2 as |

Total: 103 jugères 73 deniers

Au total sont indiqués deux as en trop.

CENTURIE SD III VK VII. — Assignés 143 jugères. Appartiennent à la colonie 56 jugères, soumis à une rente annuelle de 11 as, soit en tout 38 deniers, 8 as. Les deux *Licinii*, d'une part, et *Duvius Albinus*, de l'autre, en paient respectivement la moitié.

| | | | |
|---------------|-------------------|-------------------|------------------------|
| V-K-VII BS | S-D-V v-K-vii | s-d-iv v-K-vii | S-D-III V-K-VII |
| | SVB | EXT XC | EXTR CXLIII COL |
| EXTR CLXXXV | VII COL-CLIII-IND | REMISSA-IN-AQ | LVI PR-A XI X XXXVIII |
| | XII S PR-LXII-A-X | VII X LXVS E(T PR | SOL LICINI OPIMVS |
| | xxVIII S-A IV X | vi I -L SOL-QVIN | et c DNSORS X XIX=L |
| | vi I -L SOL-QVIN | 7 IA -X LXXIII -T | DV vi VS ALBIN X XIX=L |

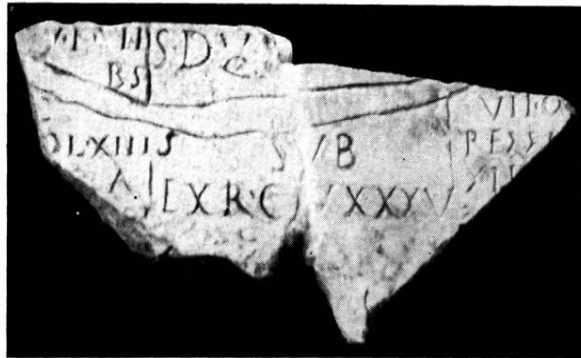


Fig. 13. — Cadastre A. Plaque III D, fragments 2290 et 2527^a (se placent en haut à gauche dans la transcription ci-dessus).

Sur le terrain, nous devons être assez près du Rhône, vers le confluent actuel du Lauzon, à l'île du Sanglas. Plusieurs autres fragments mentionnent dans cette région des centuries VK IX. Cela suppose que le cours du Rhône était, vers l'île du Petit Malétras, plus occidental qu'il n'est à présent. Le détail sera donné dans la publication d'ensemble.

Le nom de *Duvius* est celui du consul suffect de 56, qui gouverna l'Aquitaine et la Germanie Inférieure, et qu'Hirschfeld supposait originaire de Vaison.

Plaque J. — Inv. 2267 et 2268. — Plaque épaisse de 0^m,018, à revers lisse. Joint en bas.

Hauteur 0^m,11. Largeur 0^m,30. Hauteur des lettres 0^m,01.

| | | |
|---------------|---------------|-------------|
| dd xxviii vkv | DD XXIX VK v | dd xxx vkv |
| | SVB | |
| ext (?) CXX | EXT .CXVII. S | EXT CXXXII |
| | | SVB NOV IVS |

Le fleuve indiqué par un trait ondulé est le Rhône dans la cluse de Donzère. La partie représentée est immédiatement au Sud de Viviers. Il semble que le territoire d'Orange s'étendait ici sur la rive droite. Là se trouvent aujourd'hui des prairies qui expliquent peut-être que ces terres aient été convoitées par les colons, bien que situées en dehors de la *pertica*.

§ 4. — CADASTRE B

Un certain nombre de fragments sont groupés dans un ensemble tout différent du précédent. La gravure, les dessins géographiques sont beaucoup plus soignés que dans le cadastre A. Les traits caractéristiques sont les suivants :

1. Le cadastre est du type défini plus haut sous le nom de type II, c'est-à-dire que l'arpenteur s'est orienté vers le soleil levant, le Nord étant à sa gauche.
2. Les centuries, dont les dimensions sont de 0^m,12 en hauteur, approximativement de 0^m,18 en largeur, sont des centuries doubles de 400 jugères.
3. La note qui précède le nom de l'adjudicataire est *emit* et non *solvit*.

Le cadastre répond exactement à la définition qu'Hygin donne de la colonie augustéenne d'*Emerita* (Merida) : *divus Augustus in Beturia Emeritae jug.*



FIG. 14. — Cadastre B, fragments. *a* : au milieu, la centurie SD II VKI ; — *b* : en haut, la centurie DDI CKI ; — *c* : nouveau fragment.

CCCC. quibus divisionibus decimani habent longitudinis actus XL, kardines actus XX, decimanus est in orientem (Grom. Vet., Thulin, 135).

Voici les centuries situées à la croisée du *kardo maximus* (vertical) et du *decumanus maximus* (horizontal) (Fig. 24, a et b).

| | |
|---|---|
| <i>s.d.iii c.k.i</i> INVS | <i>s.d.iii v.k.i</i> EXT XC ... ERNAG ... |
| <i>s.d.ii C.K.I</i> <i>ext</i> CLXIII REL.CC <i>sses pr</i> AV X LXX <i>ii a</i> S. EMIT <i>k</i> AREIVS A ... INVS R VII AQ | <i>S.D.II. c.k.i</i> EXT CCCVIS <i>rel ... pr.a.x pro iug</i> XXVI. X <i>xvi = l'</i> ATILIA VER <i>a pro iug</i> XXXIII \equiv X <i>XXi ais at</i> ILIVS LVCANI <i>r ... a</i> QVA |
| <i>s.d.i C.K.I</i> <i>ext</i> CCCXX <i>rel</i> II S A III R | <i>S.D.I. v.k.i</i> EXT.CCCX... <i>rel...</i> X AV X I ... <i>emit</i> CASSIVS ... <i>aqua ?</i> |
| <i>d.d.i c.k.i</i> <i>ext ... rel ... a ...</i> <i>pro iug</i> XXVIII ... PRO IVG X CANIN ... OR PRO IVG XXV ... <i>rel</i> CX AQVA | <i>d.d.i v.k.i</i> |
| <i>d.d.ii C.K.I</i> <i>ext</i> XVI S VEN <i>dita</i> II S X II S = <i>l'</i> <i>vale</i> RIVS MAXI <i>mus</i> <i>pro iug</i> IVS X S \equiv <i>l' t</i> | <i>d.d.ii v.k.i</i> |

La pierre donne l'aspect du paysage géographique : une île en SD II VK I dans le cours d'un fleuve orienté obliquement (fig. 14, a); de chaque côté du fleuve un ruban creusé dans la pierre, qui peut signifier soit un canal soit plutôt une route (fig. 14, a et b).

Voici d'abord la description de chaque centurie.

CENTURIE SD II CK I. — Assignés : 162 jugères 1/2. *Rel(iqua coloniae)*: 230 jugères 1/2, chiffre restitué. Le tarif est de 5 as au jugère : *pr(aestant) a(sses) V*. Ce qui

donnerait une rente de 72 deniers 1/2 as (le S du demi-as est conservé). Adjudicataire : *Kareius A ...inus*. Avant *inus*, trace d'un R. Les *Kareii* figurent au cadastre A.

Reliqua VII aqua: une petite partie de la centurie est donc en eau.

CENTURIE SD II VK I. — Assignés : 306 jug. 1/2. [*Reliqua coloniae*]: chiffre perdu. Tarif du jugère, 10 peut être restitué d'après les calculs qui suivent.

[*Pro iugeribus*] 26, 16 den. 4 as, *Atilia Ver[a]*.

[*Pro iugeribus*] 33 3/4, 21 deniers 1 as 1/2, [*Atilius Lucani*].

[*Aqua*... Pour retrouver le total de 400 jugères, il faut restituer pour l'eau 33 jugères 3/4, exactement le chiffre d'*Atilius*, soit environ 1/3 de centurie. Cela prouve que la surface en eau a été ainsi évaluée approximativement.

Nous n'insisterons pas ici sur les centuries mutilées. Intéressante est en DD II CK I la mention *vendita* (terre mise en adjudication), qui figure aussi au cadastre A en DD XVI CK II.

Il faut revenir à la centurie SD III VK I où se lit la mention surprenante ERNAG (*inenses* ?). *Ernaginum* est un bourg sur la route d'Arles à Avignon, dont les habitants étaient apparemment spécialisés comme passeurs (*utriclarii*).

Une inscription signale au passage de la Durance à Cavaillon un patron des *utriclarii corp(orati) Ernaginenses* (*CIL*, XII, 982). Or, le passage qui figure sur notre cadastre correspondrait assez bien à l'Egues vers Travaillan, où passa longtemps la route de transhumance des moutons venant de la Crau vers le Vercors.

Cependant une découverte toute récente nous oblige à reconsidérer cette hypothèse au premier abord séduisante. Un fragment de cadastre retrouvé en février 1955 a permis de reconstituer ainsi un texte déjà connu (Fig. 14, c).

| | | | | |
|---------|-------|----------|---------|-----------|
| sd | } iii | ck xviii | SD IV | } ck xvii |
| | | | EXT | |
| | | | CCC | |
| | } RP | CCCC | IVS X | |
| | | | EMIT | |
| | | | CVPI | |
| | | | | |
| s d iii | } ck | XIIIX | S d iii | } ck xvii |

Les joints à gauche et à droite assignent à la plaque une largeur de 0^m,23 seulement.

Si ces restitutions sont acceptées, nous avons les deux centuries suivantes :

SD IV CK XVIII. — *Reliqua P(ublica)*. 400 jugères.

SD IV CK XVII. — Le texte est mutilé. Il y avait des terres assignées (*ext*), des terres de la colonie, peut-être louées à 4 1/2 as le jugère. Un adjudicataire est *Cupi[tius ou tia]*, nom connu à Avignon et Vaison.

Maintenant que nous possédons la dimension de la plaque, nous devons y joindre d'autres fragments qui sont aussi en CK XVIII et portent mention

de 400 jugères. Le cadastre C était donc lui aussi très vaste et nous devons étudier à nouveau sa localisation exacte. Si, comme il semble, il était centré sur la plaine à l'Est d'Orange, les lignes révélées par la photo aérienne de cette région indiquent une orientation des *kardines* NE-SO, différente de celle du cadastre A.

Ce n'est pas sans hésitation que nous publions maintenant à cette place une plaque dont les particularités graphiques ne se retrouvent nulle part ailleurs.

Inv. 2582 (recomposé de 8 fragments). — Plaque épaisse de 0^m,023. Joint à droite. (Fig. 15). Hauteur 0^m,37. Largeur 0^m,21. Hauteur des lettres 0^m,008 à 0^m,015.

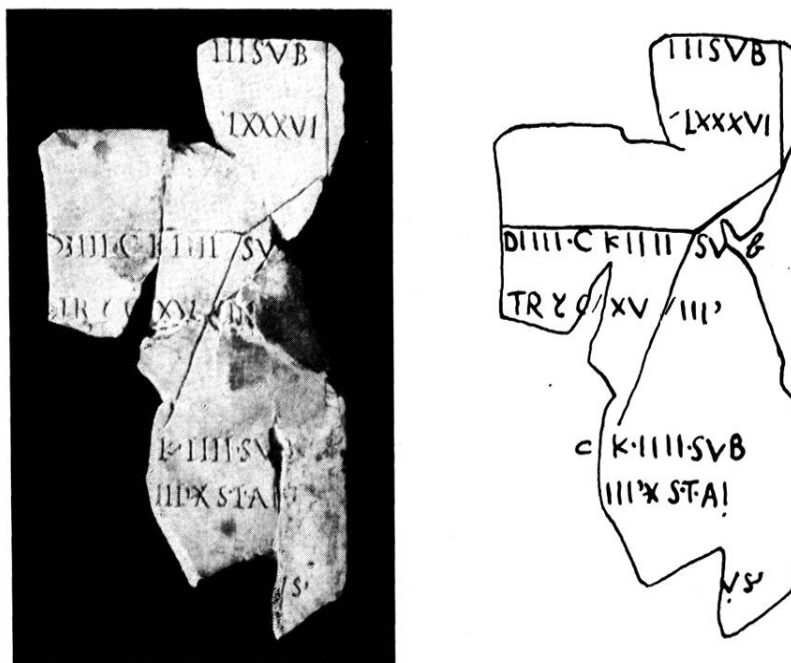


FIG. 15. — Cadastre C, Inventaire 2582.

Nous sommes en CK. Si vraiment le fragment est du cadastre B, il faut restituer sD.

Il s'agit apparemment non de ces *subseciva* qui se trouvaient aux confins de la colonie, mais de ceux qui — en pays de montagnes ou de marais — n'avaient pas été cadastrés à l'intérieur de la colonie. D'où l'absence de *limites* perpendiculaires entre eux.

Le sigle Y doit être une abréviation de *jugera*.

Les accents semblent être mis après l'indication du chiffre de la rente, 3 (ou 4) as, $\bar{5}$ as 1/2.

On distingue trois étages de centurions approximatifs, mais les numéros exacts manquent. En haut, il semble que tout soit *extr*, car aucune redevance n'est indiquée. De même sans doute au milieu. Mais dans aucun cas on ne retrouve les 200 jugères normaux d'une centurie. En bas, tout semble appartenir à la colonie. Au taux de 3 (ou 4 as) était loué un terrain minuscule rapportant 11 as, si on corrige le chiffre, qui semble erroné, en S-TAI.

§ 5. — CADASTRE C

Ce cadastre est du même type que le cadastre A, la *regio dextra* étant ici encore la région Nord. Mais, à la différence du cadastre A, il a été dressé de telle manière que le *kardo maximus* est vertical, le *decumanus maximus* horizontal.

L'étude de ce cadastre est en cours. Nous possédons la région où se coupent les deux axes maîtres. Un ruban tracé en creux, à peu près parallèle au *kardo*, doit correspondre à une route. Voici les centurions de la croisée :

| | | |
|-------|-------------------------|--------------------------|
| | D·D·I· V·K·I | <i>d. d. i. c. k. i.</i> |
| E | XTR CX _{xx} XV | |
| CO | L LXV PR·A IIII | |
| SOL | VIRICIVS // BI | |
| NV | S PRO IVG xlv | |
| X | XI = L VALER | |
| FL | AVOS IVG xx | |
| XV | | |
| S·D·I | v·k·i | <i>j. d. i. c. k. i.</i> |
| EXTRI | 6 CLX | EX _z |
| COL | X _{xx} XX | |
| PR·A | IIII XX | |
| SOL | SEGVSIA | |
| VAR | T·E | |

CENTURIE DD I VK I. — *Extr(ibutario)*, 135 jugères. Colonie, 65 jugères, au taux de 4 as. Adjudicataires *Viricius ...binus* pour 45 jugères, paie 11 deniers 4 as, — *Valerius Flavos* pour 20 jugères, paie 5 deniers. La forme *Flavos* s'est rencontrée à Nîmes (*CIL.*, XII, 4584), où l'on connaît aussi une *Viricia* (*ib.*, 4024).

CENTURIE SD I VK I. — Assignés, 160 jugères. Colonie, 40 jugères. Taux de 4 as. Rente de 10 deniers.

Mais ici le nom de l'adjudicataire surprend. *Segusia* se lit avec certitude. Les lettres qui suivent sont très douteuses. Les Ségusiaves (*Segustavae* de la carte de Peutinger) sont le peuple gaulois sur le territoire duquel ont été prises les terres de la colonie de Lyon, en échange desquelles ils ont reçu une nouvelle capitale à Feurs, *Forum Segusiavorum*. Ils exportaient du plomb, et précisément un lingot s'est rencontré un peu au Nord du Lez, à Barry (*Senomagus* ?), tout près de la voie d'Agrippa, qui peut être précisément celle que figurent nos fragments : *Segusiavic(um) plumbum* (CIL, XII, 5700). Peut-être possédaient-ils une *statio* près de Bollène, comme les *Ernaginenses* près de Travaillan.

§ 6. — CADASTRE DES ÎLES

Nous donnons ce nom à un ensemble de fragments où se répète à maintes reprises le nom d'*insulae Furianae* et où le tracé géographique figure un ensemble compliqué de confluent, de canaux, de méandres, dont il ne reste que des débris.

Il est facile de comprendre que ces fragments font partie d'un cadastre du même type que le précédent (notre type I). La *regio dextra* correspond au Nord. Les *kardines* sont verticaux, les *decumani* horizontaux comme dans le cadastre C. Tous les textes de cet ensemble que nous possédons correspondent aux centuries de VK XXII à VK XXVII; ils appartenaient donc à la partie extrême du cadastre vers l'Ouest et ils s'arrêtaient au Rhône.

Dans le cadastre A, le Rhône apparaît quand on arrive à VK V - VK IX, ici en VK XXII-XXVII. Donc le *kardo* de référence n'est pas le même. Le *kardo maximus* qui correspond au cadastre des îles doit être situé non pas près de la voie d'Agrippa, mais bien plutôt dans la région de Travaillan, comme celui du cadastre B. Il serait pourtant prématuré d'affirmer qu'il est identique au *kardo* du cadastre B.

La région des îles qu'il décrit nous paraît être celle qui commence à la hauteur de Montdragon et se poursuit vers le Sud par l'Île Vieille, l'Île Saint-Louis, l'Île aux Rats. Mais le parcours du Rhône s'est modifié, et l'identification du tracé ancien n'est pas aisée. Nous devons ici nous contenter de présenter quelques fragments typiques. L'écriture et le tracé des rivières donnent une impression de négligence.

Inv. 2581 (4 fragments). — Plaque épaisse de 0^m,19, à dos lisse, joint à droite. Hauteur 0^m,15. Largeur 0^m,125. Hauteur des lettres 0^m,007.

En haut, le *decumanus maximus* est indiqué par 2 lignes parallèles. Dans la cen-

turie de gauche, il demeure au milieu un vide, comme si une rivière avait dû y être indiquée, mais le travail sera resté inachevé.

RI

| | |
|-----------------------------------|--|
| SD I . v K . XXIII | SD . I . V . K . XXII |
| INSVL FVRIAN | COL . IVG . XCVII S = |
| COL i VG XX | INSVL . FVRIAN . |
| ET NOV VII | Q . CVRTIO . RVFO |
| PR . A . IV X IS = 4 ^o | IIVIR . ET . INVENT |
| SOL . HER | NOVA . IVG . XV S ≡ |
| FIRMI SE cu | PR . A . IV X III S ≡ 4 ^o TAi |
| NDI | SOL her . fi RMI |
| | secundi |

CENTURIE SD I VK XXIII. — Dans les *insular Furianac*, la colonie possédait 20 jugères, auxquels 9 *nova* s'ajoutent. Aucune redevance n'est indiquée pour la première catégorie, la deuxième paie 4 as au jugère : *pr(aestant) a(sses)* IV, soit 1 denier 12 as. Les adjudicataires sont les *her(edes) Firmi Secundi*.

CENTURIE SD I VK XXII. — La colonie possède 97 jugères 2/3, Q. *Curtius Rufus* est indiqué comme « *duovir* et découvreur », et apparemment il est aussi le détenteur de ces terres. Il s'y ajoute 15 jug. 3/4 de la catégorie des *nova*, payant 4 as au jugère, soit 3 deniers 15 as. Mêmes adjudicataires que précédemment. C'est sans doute de l'ordre équestre que sort un *Curtius Rufus*, fils de ses œuvres, qui devint consul peu avant 46, légat de Germanie inférieure en 47, proconsul d'Afrique. Impossible de dire s'il est parent du *duovir* qui porte le même nom. De l'historien Quinte Curce la date exacte est inconnue.

Inv. 2579. — Plaque épaisse de 0^m,027, à dos lisse. Joint à droite (fig. 16). Hauteur 0^m,22. Largeur 0^m,15. Hauteur des lettres 0^m,005 à 0^m,009.

Le tracé cartographique décrit un confluent de deux bras de fleuve. La ligne de séparation entre les deux centuries du bas n'est pas marquée.

CENTURIE DD IV VK XXII. — Probablement une catégorie *ext*, qui a disparu, — une catégorie appartenant à la colonie et non taxée, — peut-être 35 jugères *nova*, une surface attribuée au fleuve, et ici il est intéressant d'observer qu'aux 18 jugères suit le signe de l'once, puis celui de la demi-once, 4^o, indentique au signe monétaire de la *singula*.

CENTURIE DD IV VK XXII. — On retrouve ici : les jugères EXT, les jugères de la colonie non taxés, les jugères *nova*, au taux de 4 as, les adjudicataires étant encore les *heredes Firmi Secundi*.

CENTURIE DD III VK XXIII. — On retrouve pour le fleuve le signe du 1/24 de jugère.

CENTURIE DD III VK XXII. — Les terres de la colonie ont plusieurs adjudicataires, dont on reconnaît plusieurs paiements distincts, 18 deniers et 5 deniers. A la dernière ligne, sans doute le fleuve, une once, une demi-once, la haste de la fin pouvant être le début de FLYMINIS.



FIG. 16. — Cadastre C, Inventaire 2579.

Inv. 1736. — Plaque épaisse de 0^m,028, à dos lisse. Joints à droite et en bas ? (fig. 17). Hauteur 0^m,30. Largeur 0^m,15. Hauteur des lettres 0^m,005.

Je ne retiens ici qu'une centurie remarquable, DD VII VK XXII, que traverse le canal.

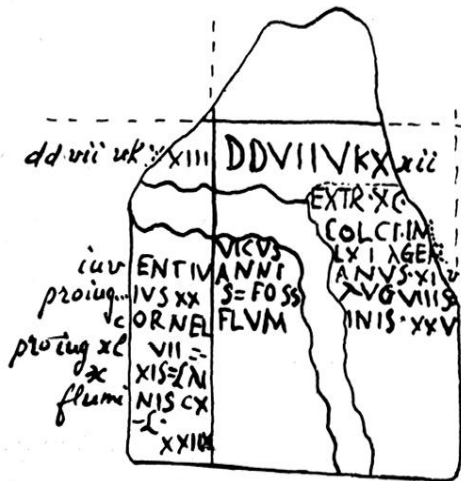


FIG. 17. — Cadastre C, Inventaire 1736.

Toutes les indications, de part et d'autre du canal, sont gravées à la place d'une inscription plus ancienne, qui a été grattée, si bien que le champ de la pierre a été abaissé.

Extr(ibutario), 90 jugères.

Colonie 101 jugères. *Im(munia?)* explique peut-être pourquoi, dans la zone des *insulae Furianae*, les terres publiques, sauf les *nova*, ne produisent pas de revenu.

Vient ensuite l'énumération suivante :

| | |
|----------------------|--------------------|
| <i>vicus</i> | 61 jugères |
| <i>ager Annianus</i> | 14 jugères 8 onces |
| <i>fossa Augusta</i> | 8 jugères 9 onces |
| fleuve | 25 jugères |

109 jugères 5 onces.

L'agglomération du *vicus* et l'*ager Annianus* sont dans une condition juridique singulière. Apparemment ils occupent précisément les terres publiques qui jouissent de l'immunité. Mais alors on ne voit pas ce qui marquait le caractère précaire de cette occupation.

Probablement la *fossa Augusta*, ancêtre du canal actuel de Pierrelatte, servait comme celui-ci à l'irrigation.

Les totaux indiqués ne seraient exacts qu'à condition : 1° de suppléer 7 onces après les jugères *extr*, 2° de considérer que le chiffre global de la colonie, 101, est erroné.

*
**

Nous étudierons dans la publication générale la chronologie de ces cadastres, qui paraît être la suivante : 1° le cadastre B, le plus ancien, décrit la fondation augustéenne; — 2° le cadastre des îles est un cadastre partiel, à la suite de l'« invention » des *insulae Furianae* par Curtius Rufus; — 3° le cadastre C doit indiquer le transfert du centre de gravité de la colonie en direction du Rhône; — 4° le cadastre A absorbe et coordonne les cadastres partiels.

Nous n'insistons pas ici sur les renseignements de tous ordres que ces textes nous apportent : — technique des *agrimensores* (en comparaison avec le *liber diazographus* annexé aux *gromatici veteres*), — noms des colons, — mode d'adjudication et taux des rentes des *publica*, — cartographie, et même évolution du cours des rivières, — droit public. Sur ce dernier point, on observera avec un intérêt particulier l'enchevêtrement des terres des Tricastins et des terres assignées dans toute la partie nord de la colonie. Si on s'attache souvent à distinguer les terres cultivées et les terres incultes des Tricastins, c'est peut-être que la colonie percevait une taxe sur les premières.

DEUXIÈME SECTION : *Les Archives*

Nous devons nous borner à renvoyer à l'étude préliminaire publiée dans les *CRAI*, 1954, p. 302-310. Il y est distingué quatre catégories principales de documents :

1. l'adjudication *in perpetuum* de lots appelés *merides*. Un fragment considérable a été publié par Espérandieu, commenté en dernier lieu par M. Arangio-Ruiz⁶. Les fouilles ont rendu un fragment qui appartient au sommet de la plaque et n'apporte rien de bien nouveau. Notons qu'il faut lire dans chaque article *ad k(alendarium)* et non *ad k(ardinem)*;

2. un compte de sommes payées par *jugera*, en liaison évidente avec le cadastre agraire;

3. un inventaire des *areae* de la ville, c'est-à-dire des terres publiques à l'intérieur des murs, les estimations de surface se faisant en pieds, non plus en jugères. Intégralement conservé, ce texte, dont il ne reste que de pauvres fragments, nous donnerait la liste et la surface de tous les monuments d'Orange. L'objet de l'inventaire est de fixer la surface des terres occupées par les particuliers;

4. il faut mettre à part une liste de contribuables, dont le nom est suivi de l'indication de surfaces d'*areae* occupées sans titre. Vient ensuite le taux de la location annuelle et le chiffre total pour la parcelle en question. Enfin l'indication que les intérêts de retard sont de 6 % ; pour la somme due, nos textes renvoient au *kalendarium*. Nous sommes ainsi renseignés sur l'importance de ce grand livre, qui possédait un administrateur particulier, le *curator kalendarii*. Il est notable que les extraits d'état-civil connus par les documents égyptiens portent la même mention *ad k*. Sans doute le *kalendarium* était-il divisé en sections.

Voici, pour terminer, les deux fragments de cette liste trouvés cette année même dans les fouilles de la rue Caristie, et qu'il est bien aisé de restituer d'après les textes analogues :

Le premier se complète ainsi (fig. 18) :

QVINtius (?) quod in. occupavit
AREae p. ... pr. in p. i. a. iiii (?)
F X XV ... cum eorum usur. ef
FIC it ad k
usurae semisses

(6) E. ESPÉRANDIEU, *Inscriptions latines de Gaule (Narbonnaise)*, n° 186. — ARANGIO-RUIZ, *Epigraphica*, III, 1941, 98 = *Parerga*, 85.



FIG. 18. — Fragment d'archives
(liste des *areae*)
trouvé en 1955,
rue Caristie.

L. 1 : *in* est habituel dans ces textes et doit sans doute se développer en *in(licite)*.

L. 2 : Le tarif de 4 as est habituel aussi. *Pr(aestat) in pedes singulos aera IV.*

L. 3-4 : *f(iunt) denarii XV...* Cette somme devait être répétée dans la marge en haut à droite. *Cum eorum usura efficit ad k(alendarium)*. Il s'agit des intérêts de retard pour occupation abusive.

L'autre fragment est le suivant :

| | |
|-------------------------------|----------------|
| quod in. occupavit are | AE. P. C. |
| pr. in p. i. usur. annua |) . S . |
| | C C O |

Les articles de l'inscription précédente occupent 5 lignes. Le nouveau texte présente des articles de 2 lignes seulement. La ligne 3 appartient à l'article suivant.

Selon les plaques de cette *comptabilité*, nous rencontrons donc soit *usurae semisses* soit la formule *usur. annua) . S.*, qui a le même sens.

Les inscriptions des archives sont gravées avec un soin remarquable, qui fait contraste avec la négligence fréquente des inscriptions cadastrales, sauf du cadastre B.

Tous ces textes, qui exposaient sur les murs les secrets du *tabularium*, prouvent que la Gaule n'avait pas à envier à l'Égypte autant que l'imaginait notre ignorance.

André PIGANIOL, Joseph SAUTEL.

AVIS DE LA REDACTION

Au moment de corriger les dernières épreuves de cet article, M. le chanoine Sautel, directeur de la XIII^e circonscription des Antiquités historiques, s'est éteint, au début de novembre 1955, emporté par la cruelle maladie qui avait ralenti depuis plusieurs mois son inlassable activité. Notre archéologie nationale perd en lui un de ses plus fervents représentants; *Gallia*, un collaborateur éminent, par ses chroniques d'*Informations* aussi riches que régulières, par ce bel article qui servira bien la mémoire du brillant fouilleur d'Orange et de Vaison. Un prochain fascicule consacrera à son œuvre la notice qu'elle mérite : ces lignes disent seulement notre émotion et nos regrets.